

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers
des communes de Anderny, Bettainvillers
Mairy-Mainville, Mancieulles et Trieux**

Règlement

Annexe 5

Mesures de prévention et de surveillance

Annexe à l'arrêté du 12 JUIL. 2013

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-François RAFFY

La surveillance des zones de risques miniers est confiée au DPSM (Département de Prévention et de Surveillance Minière du BRGM) par arrêté ministériel du 13 avril 2011.

Commune	Concessions	Mesures de surveillance ou de suivi actuelles
Anderny	Tucquegnieux	suivi par nivellement
	Tucquegnieux-Bettainvillers-Malavillers	-
Bettainvillers	Saint-Pierremont	suivi par nivellement
	Tucquegnieux-Bettainvillers-Mairy-St Pierremont	suivi par nivellement
	Tucquegnieux-Bettainvillers-St Pierremont	suivi par nivellement
Mairy-Mainville	Tucquegnieux-Bettainvillers-Mairy-St Pierremont	
Mancieulles	Piennes-Joudreville-La Mourière	-
	Saint-Pierremont	suivi par nivellement
	Saint-Pierremont-Mance	suivi par nivellement
Trieux	Anderny-Chevillon	suivi par nivellement
	Anderny-Chevillon-Sancy	suivi par nivellement